



**DELIBERATION DU BUREAU**

**SEANCE DU 26 JANVIER 2026**

**OBJET : Demande de subvention à la DRAC pour les actions 2026 du Pays d'art et d'histoire**

**N° : 001 /2026**

Nombre de membres du Bureau	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice	: 13 représentant 13 voix
Nombre de membres ayant pris part à la délibération	: 7 représentant 7 voix

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à quatorze heures, le Bureau régulièrement convoqué en date du seize janvier 2026, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n° 2 de l'ordre du jour, visé en objet.

**DELEGUES DES EPCI**

**PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

J. GIULIANO – M. GROS – J. PAUL – F. PERO – N. RULLAN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B. DE BOISGELIN – H. PHILIBERT

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – A. DECANIS – G. FABRE – J-C. FELIX – C. LASSOUTANIE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

N. BREMOND

Depuis 2005, le territoire est labellisé Pays d'art et d'histoire par le Ministère de la culture. Ce label qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le projet culturel « Pays d'art et d'histoire » associe dans sa démarche tous les éléments – patrimoine naturel et paysager, architectural, urbain et mobilier, patrimoine technique et ethnologique – qui contribuent à l'identité d'un territoire en associant les citoyens et en impliquant les acteurs qui participent à la qualité architecturale et paysagère du cadre de vie.

La **sensibilisation du public au patrimoine** par la mise en place d'animations culturelles fait donc partie des missions de ce Pays d'art et d'histoire avec, une attention toute particulière portée au public local.

## PROJETS

---

### 1) Initier le public jeune à l'architecture et au patrimoine

Le respect de la conservation du patrimoine passe par la prise de conscience des jeunes.

Pour cela, le Pays d'art et d'histoire a mis en place un **Service éducatif** ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires des établissements de Provence Verte Verdon au patrimoine local.

Les projets pédagogiques s'inscrivent dans le cadre d'une Convention mise en place avec l'Education Nationale. Les enseignants du premier degré sont formés par le Pays d'art et d'histoire sur les ressources patrimoniales locales. La participation à cette formation leur permet de bénéficier d'interventions dans leurs classes sur un thème de leur choix. Ces interventions sont gratuites pour les établissements scolaires du premier degré. Ces animations pédagogiques abordent différents thèmes :

- L'architecture de villages
- Le patrimoine agricole
- Le patrimoine de l'eau
- Le patrimoine industriel
- Les sites castraux

### 2) Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement architectural et paysager

Cette volonté doit leur permettre d'être acteurs à part entière de la mise en valeur du patrimoine et de la promotion de la qualité architecturale de leur environnement quotidien. Cette démarche d'appropriation suppose la création d'actions spécifiques destinées à leur donner les clefs de compréhension. Le pays s'engage, en collaboration avec ses partenaires, à mettre en place ou développer un programme d'actions conduit par le service Pays d'art et d'histoire. La démarche de sensibilisation suppose la mise en place d'actions spécifiques :

#### - Un Dimanche en Provence Verte Verdon :

Chaque troisième dimanche du mois, deux visites-conférences thématiques sont proposées dans un village, ou sur un site remarquable. Ces visites sont gratuites et sans réservation et s'adresse à un large public.

Elles sont animées par un guide-conférencier agréé par le Ministère de la culture (obligation inhérente au label PAH) ou par un professionnel de la culture (historien, historien de l'art, archéologue...). Elles sont accessibles et ludiques et abordent le patrimoine sous tous ses aspects.

Afin d'assurer aux visiteurs des visites-conférences de qualité, les guides-conférenciers doivent bénéficier régulièrement d'actions de formation organisées par le Pays d'art et d'histoire.

- Les Journées européennes du patrimoine

Les Journées européennes du patrimoine sont sans conteste la grande action de sensibilisation au patrimoine de proximité, la plus populaire et la mieux relayée sur le plan de la communication nationale. Elles se déroulent le troisième week-end du mois de septembre sur une thématique déterminée par le Ministère de la Culture. Les Villes et Pays d'art et d'histoire sont les principaux partenaires de cette manifestation et sont à la fois organisateurs d'animations culturelles et coordonnateurs des actions proposées par les divers acteurs culturels du territoire. Provence Verte Verdon programme en moyenne une dizaine de visites-conférences dans différents villages du territoire en privilégiant les lieux dépourvus d'animations durant ces journées. Elle édite un programme global présentant toutes les actions culturelles portées par des associations ou des municipalités.

**MOYENS NECESSAIRES (fonctionnement) :**

La subvention demandée pour ces actions s'élève à 9 000 € et est répartie selon le plan de financement suivant :

Dépenses Fonctionnement	Montant €	Recettes fonctionnement	Montant €
<b>Dimanche en Provence Verte Verdon</b> Interventions des guides conférencières	2 300 €	DRAC MH	9 000 €
<b>Journées du patrimoine</b> Interventions des guides conférencières	1 000 €	Autofinancement	9 800 €
<b>Service éducatif</b> Interventions dans les classes	15 500 €		
<b>Total</b>	<b>18 800 €</b>		<b>18 800 €</b>

**LE BUREAU**

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA une subvention de 9 000 € pour les actions 2026 du PAH conformément au plan de financement ci-dessus
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

